



La Celle Saint-Cloud

**VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉCISION DE LA VICE-PRÉSIDENTE N° DEC 26-02_P_VP
Révision des tarifs du service de portage de repas à domicile
Applicables à compter du 1^{er} mars 2026

Je soussignée, Sylvie d'ESTÈVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123-21 à R123-24 du Code de l'action sociale et des familles, autorisant la délégation pour l'attribution des prestations gérées par le C.C.A.S.,

Vu le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 juin 2020 (délibération n°DEL20- 1 2) et notamment son article XV relatif aux délégations au titre des articles du Code de l'action sociale et des familles sus visés,

Vu la délibération n° DEL20-13 du 26 juin 2020 du C.C.A.S. relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la délibération n° DEL24- 35 du 17 décembre 2025 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification 2026 pour le portage de repas à domicile,

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile, fixant un plafond d'augmentation de + 2 % pour l'année 2026 (Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.342-1 et L.342-3),

Considérant que le barème tarifaire de la restauration des seniors en vigueur, reproduit ci-après, est reconduit à l'identique pour 2026 :

Barème de ressources pour la restauration des seniors en vigueur

TRANCHES	Revenus imposables mensuels avant abattements (référence : avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024)		Taux d'effort*
	Personne seule	Ménage	
A	Jusqu'à 699,73 €	1 215,77 €	25 %
B	de 699,74 € à 750,04 €	de 1 215,78 € à 1 296,72 €	40 %
C	de 750,05 € à 846,54 €	de 1 296,73 € à 1 420,21 €	55 %
D	de 846,55 € à 991,06 €	de 1 420,22 € à 1 595,52 €	65 %
E	de 991,07 € à 1 036,80 €	de 1 595,53 € à 1 654,98 €	75 %
F	de 1 036,81 € à 1 159,21 €	de 1 654,99 € à 1 767,64 €	80 %
G	de 1 159,22 € à 1 324,17 €	de 1 767,65 € à 1 985,65 €	85 %
H	de 1 324,18 € à 1 700 €	de 1 985,66 € à 2 300 €	90 %
I	de 1 700,01 € à 2 000 €	de 2 300,01 € à 2 644 €	95 %
J (plein tarif)	au-delà de 2 000 €	au-delà de 2 644 €	100 %*

** Le taux d'effort exprime le % de dégressivité accordée par le C.C.A.S. par rapport au plein tarif. Le plein tarif reste inférieur au coût communal de la prestation (coûts directs + coûts indirects). L'utilisateur qui paye le plein tarif ne paye pas 100 % du coût communal constaté en raison de l'encadrement réglementaire des tarifs.*

Décide

A compter du 1^{er} mars 2026

D'augmenter les tarifs du service de portage de repas de +2 % selon le barème présenté en ANNEXE de la présente décision

D'appliquer pour l'année 2026, la distinction entre le coût alimentaire du repas et le coût du portage de repas dans la facturation des déjeuners du service de portage de repas à domicile selon la répartition arrêtée dans le tableau ci-après :

Barème tarifaire en vigueur pour 2026	Part alimentaire (46,40 %)	Part SAP service à la personne (53,60 %)
3,86 €	1,79 €	2,07 €
6,17 €	2,86 €	3,31 €
8,49 €	3,94 €	4,55 €
10,03 €	4,65 €	5,38 €
11,57 €	5,37 €	6,20 €
12,34 €	5,73 €	6,62 €
13,12 €	6,09 €	7,03 €
13,89 €	6,44 €	7,44 €
14,66 €	6,80 €	7,86 €
15,43 €	7,16 €	8,27 €

La présente décision fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra être contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.

La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale par intérim, le Comptable Public assignataire sont chargés de l'application de la présente décision.

Un compte-rendu synthétique des décisions prises est inscrit à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration, conformément au Règlement Intérieur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 27 janvier 2026

La Vice-Présidente du C.C.A.S.



Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260127-DEC26-02_P_VP-AR
Date de transmission : 28/01/2026
Date de réception en Préfecture : 28/01/2026
Date de publication : 29/01/2026

Sylvie d'Estève

ANNEXE A LA DECISION N°26-02 du 27 JANVIER 2026


BAREME DES TARIFS DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE AU 01/03/2026

Prestation du C.C.A.S	Prestations en vigueur de la restauration des aimés	DATE DE LA PRECEDENTE REVISION	TARIFS PLEINS 2025 (tranche J)	TARIFS PLEINS ARRETES 2026 (tranche J)	TARIFS DEGRESSIFS 2026 (sur la base de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024)									
					TRANCHES									
					A	B	C	D	E	F	G	H	I	
Portage à domicile	Service déjeuner livré	01/03/2025	15,13 €	15,43 €	3,86 €	6,17 €	8,49 €	10,03 €	11,57 €	12,35 €	13,12 €	13,89 €	14,66 €	
	Service déjeuner livré pour invité		16,71 €	17,04 €	pas de tarif dégressif invité									
Portage à domicile	Service dîner livré à domicile avec le déjeuner		7,10 €	7,24 €	1,81 €	2,90 €	3,98 €	4,71 €	5,43 €	5,79 €	6,16 €	6,52 €	6,88 €	
Portage à domicile	Service dîner allégé livré à domicile avec le déjeuner		2,82 €	2,88 €	0,72 €	1,15 €	1,58 €	1,87 €	2,16 €	2,30 €	2,44 €	2,59 €	2,73 €	
Portage à domicile	Prestation 1/4 de vin supplémentaire pour repas à domicile		2,19 €	2,23 €	pas de tarif dégressif pour le 1/4 de vin									

repas spéciaux non stricts*: régime diabétique, régime sans sel, régime hypocalorique, repas mixé servis sans supplément mais sur certificat médical

*Non stricts au regard du standard médical en vigueur du fait des contraintes de production mais s'en rapprochant



La Vice Présidente du C.C.A.S.

 Sylvie d'Estève